

Conférence de presse de l'ATC marquant la célébration de la Journée Mondiale de la Concurrence au Togo

Date : Samedi 03 Décembre 2011

Lieu : Siège de l'ATC

En choisissant le 05 Décembre comme Journée Mondiale de la Concurrence, CUTS-CCIER (CUTS Centre for Competition, Investment and Economic Regulation) et ses partenaires ont voulu ainsi promouvoir la politique de la concurrence dont la pratique contribue à la satisfaction des besoins par une liberté de choix des services et biens de consommation à des prix intéressants. Il est reconnu que la concurrence développe la culture de la qualité, la compétitivité et contribue au développement.

Au Togo, la loi portant organisation de la concurrence affirme le principe de la liberté des prix. Elle prohibe les ententes, les abus de position dominante et l'état de dépendance économique. Les autorités Togolaises dans le souci de promouvoir la concurrence ont pris deux décrets pour faciliter l'application de la loi. Il s'agit du :

- *décret N° 2001-207/PR qui fixe les modalités d'application de la loi N° 99-011*
- *décret N° 2001- 208/PR qui porte composition et fonctionnement de la commission nationale de la concurrence et de la consommation.*

I-Plaidoyer

Depuis son installation le 18 Mai 2006, la commission nationale de la concurrence et de la consommation n'a pas du tout fonctionné jusqu'à ce jour. **Compte tenu du rôle prépondérant qu'elle doit jouer pour promouvoir la protection du consommateur, la politique de la concurrence, la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et la réglementation économique. L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) profite de la célébration de cette journée pour lancer un appel pressant au Président de la République, au Premier Ministre, au Président de l'Assemblée Nationale et au Ministre du Commerce et de la promotion du Secteur Privé de mettre tout en œuvre pour la reprise des activités de cette commission laissée pour compte depuis 5 ans.**

II-Recommandations

A l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la concurrence, l'ATC fait les recommandations suivantes :

1/ Le secteur de la téléphonie mobile prenant de l'ampleur au Togo, il urge que le Gouvernement accélère la procédure d'attribution de la licence au 3^e opérateur de la téléphonie mobile.

2/ Le Togo dispose à ce jour de trois (3) cimenteries avec une production assez importante pour la consommation locale. Cependant, nous assistons chaque année à des ruptures de stocks inexplicables occasionnant des spéculations de tout genre sur le ciment. Ceci pénalise une grande majorité des consommateurs qui sont sevrés d'un produit qu'ils sont obligés d'acheter à un prix très élevé et parfois avec le poids du paquet de ciment diminué. Devant une telle situation, l'ATC suggère aux autorités de favoriser davantage le jeu de la concurrence dans ce secteur en accordant un quota pour l'importation du ciment au Togo aux opérateurs économiques qui le désirent.

3/ L'ATC s'insurge contre le non-respect par certains Etats du Règlement No 02/2002/CM/UEMOA du 23 Mai 2002 réglementant la concurrence dans la zone

communautaire. Elle demande au Gouvernement d'user de tout son pouvoir pour intervenir sur le plan diplomatique et juridique afin de faciliter l'accès des entreprises et compagnies aériennes Togolaises aux marchés dans l'espace UEMOA. L'ATC dénonce les attitudes anticoncurrentielles et le protectionnisme qu'affichent certains pays pour protéger leurs marchés contre les entreprises et compagnies aériennes Togolaises.

Fait à Lomé le 03 Décembre 2011

L'ATC

**Mot de bienvenue de l'ATC à la Conférence de presse marquant la célébration de la
Journée Mondiale de la Concurrence au Togo**
03 Décembre 2011

*Mesdames – Messieurs les Représentants des Medias,
Chers invités*

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole au nom de l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de la Concurrence prévue pour le 05 Décembre 2011.

Initiée depuis l'année dernière par **CUTS-CCIER** (Centre for Competition, Investment and Economic Regulation), cette journée est célébrée pour la première fois au Togo par notre organisation qui attache beaucoup d'intérêt aux questions liées à la concurrence.

Les journées internationales sont observées pour attirer l'attention de la société en général sur les questions qui sont extrêmement importantes pour le développement humain dans le présent et surtout pour l'avenir.

En choisissant la date du 05 Décembre pour célébrer, la journée mondiale de la concurrence, CUTS-CCIER et leurs partenaires à travers le monde comme l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) veulent ainsi propager les avantages des marchés concurrentiels et les effets néfastes des pratiques anticoncurrentielles à l'échelle nationale.

Mesdames- Messieurs,

Si la politique de la concurrence est bien pratiquée, elle permettra sûrement de développer davantage l'économie et de générer plus de richesse. Pour les consommateurs, c'est la voie indiquée pour avoir accès à un choix des services, des biens et produits de consommation de bonne qualité à de meilleurs prix.

Fidèle à sa mission de promoteur des droits et devoirs des consommateurs, l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) saisit cette opportunité pour demander à nos pouvoirs publics, plus de volonté politique en vue de faire de la concurrence une priorité dans les stratégies engagées pour la relance de l'économie et la lutte contre la pauvreté. Il est temps de mettre plus d'énergie dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et la concurrence déloyale.

Les consommateurs que nous sommes dénonçons également le comportement de certains cartels qui envahissent nos états par de mauvais système de fixation de prix, de trucage des offres, de partage du marché, et de limitation de la production.

Le Thème retenu cette année par CUTS-CCIER pour la célébration de la journée mondiale de la concurrence est : « ***Les cartels internationaux de transport aérien et leur impact sur les pays en voie de développement*** »

Tout en accordant un intérêt au thème central compte tenu de sa pertinence à l'heure actuelle, l'ATC a bien voulu saisir cette opportunité pour faire un **grand plaidoyer en faveur de la réhabilitation de la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC) qui depuis sa création en 2006 ne fonctionne pas jusqu'à ce jour**. Après le vote de la loi 99-011 le 28 Décembre 1999 et sa promulgation par le chef de l'Etat le 16 Décembre

2011, le Décret No 2001-208/PR a été pris pour la mise sur pied de cette commission nationale qui est un organe consultatif. Elle est saisie sur l'initiative de l'administration et des tiers sur les questions relatives :

- à la concurrence et à la consommation notamment les textes pris en application de la présente loi.
- aux pratiques anticoncurrentielles et restrictives de la concurrence dans les affaires dont les juridictions compétentes sont saisies.
- aux faits qui lui paraissent susceptibles d'infraction au sens de la présente loi.

Au Togo, la concurrence sur le marché n'est pas bien perçue. Au contraire on assiste à des monopoles surtout dans les secteurs des services (Eau, téléphone filaire, Boissons gazeuses, Énergie, mines, ...etc.).

En dehors de la distribution où on note une compétition entre les grossistes répartiteurs, la concurrence semble ne pas s'installer dans les habitudes des opérateurs économiques.

Mesdames – Messieurs, comment pouvons nous comprendre qu'après l'adoption de la loi sur la concurrence en 1999, des organes chargés de la mise en application de la législation sur la concurrence comme la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation sont installés, mais non opérationnels?

A l'heure des reformes économiques, il est incompressible qu'une telle structure soit ignorée par les pouvoirs publics et les partenaires au développement compte tenu du rôle qu'elle aurait pu jouer pour la relance de l'économie, la lutte contre la pauvreté et la corruption.

Pour protéger davantage les consommateurs et usagers et dans le souci de prospérer les affaires au Togo, **il est nécessaire de mettre en place des agences de régulation dans le secteur des banques, des mines, de l'eau, des assurances, des transports, du bâtiment, de l'hôtellerie, etc.**

Quant aux agences et organes de régulation comme l'ARTP, l'ARSE, la HAAC, l'OTM, l'ARMP, etc. nous les invitons à plus d'efficacité dans leur travail et qu'en leur sein, qu'ils prennent en compte la représentation des consommateurs/usagers.

Une fois encore Merci pour votre attention